



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE DE PUBLICATION : Le 27 février 2019

5N Plus annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Montréal (Québec), le 27 février 2019 – 5N Plus inc. (TSX : VNP) (« 5N Plus » ou la « Société »), chef de file de la production de matériaux technologiques et de produits chimiques spécialisés à l'échelle mondiale, a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait approuvé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR »). Dans le cadre de l'OPR, du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020, 5N Plus a le droit de racheter à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 3 515 926 actions ordinaires, soit 7 % des 50 227 527 actions qui composaient son flottant au 18 février 2019. En date du 18 février 2019, 84 622 291 actions ordinaires de 5N Plus avaient été émises et étaient en circulation. Pendant la durée de l'OPR, sous réserve de l'approbation de la TSX et d'autres organismes de réglementation, la Société pourrait envisager de racheter à des fins d'annulation plus de 3 515 926 actions ordinaires, jusqu'à concurrence de 5 022 752 actions ordinaires, soit 10 % de son flottant.

« 5N Plus est à mi-chemin dans la réalisation de son plan stratégique 5N21 et obtient des résultats impressionnants qui cadrent avec les objectifs définis dans ce plan. Cependant, pour que 5N Plus puisse continuer à obtenir des résultats soutenus et concurrentiels, il faut s'assurer que la valeur sous-jacente de la Société corresponde à ces résultats. C'est pourquoi le conseil d'administration de la Société a approuvé un programme de rachat d'actions par voie d'OPR et la direction a obtenu les ressources nécessaires pour appuyer ce programme tout en veillant à conserver des ressources financières suffisantes pour mener à bien les diverses initiatives relatives aux activités principales et aux activités en croissance », a déclaré M. Arjang Roshan, président et chef de la direction. M. Roshan a conclu sur ces mots : « Le conseil d'administration estime que le cours des actions ordinaires ne tient pas toujours compte de la valeur sous-jacente de la Société et que, à des moments opportuns, racheter des actions dans le cadre d'une OPR peut constituer une utilisation judicieuse des ressources financières de 5N Plus, car cela peut protéger et augmenter la valeur de la participation des actionnaires lorsque des occasions se présentent ou en période de volatilité. Le conseil a donc conclu que l'OPR était dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires. »

Dans le cadre de l'OPR, les actions ordinaires seront rachetées par l'intermédiaire de la TSX ou au moyen de systèmes de négociation parallèle canadiens, selon les cours en vigueur sur le marché, puis annulées. 5N Plus établira le nombre d'actions qui pourront effectivement être rachetées et le moment où elle les rachètera. Tous ces rachats seront faits conformément aux règles et aux politiques de la TSX.

Au cours du dernier semestre clos, le volume de négociation quotidien moyen des actions ordinaires de 5N Plus à la TSX s'est établi à 64 749. Par conséquent, conformément aux politiques de la TSX, 5N Plus aura le droit de racheter dans le cadre de l'OPR, au cours d'un même jour de bourse, un nombre maximal de 16 187 actions, soit 25 % du volume de négociation quotidien moyen. De plus, 5N Plus aura le droit, une fois par semaine civile, d'effectuer des achats de blocs (au sens donné à ce terme dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) d'actions qui n'appartiennent pas, directement ou indirectement, à ses initiés, conformément aux politiques de la TSX. 5N Plus financera les rachats au moyen de ses liquidités disponibles. Au cours des 12 derniers mois, la Société n'a racheté aucune de ses actions ordinaires en circulation.

Dans le cadre de son OPR, 5N Plus a établi un régime d'achat de titres automatique avec la Financière Banque Nationale Inc. afin que des actions puissent être rachetées dans le cadre de l'OPR pendant les périodes d'interdiction de négociation de 5N Plus, comme le permettent le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX* et la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec).

À propos de 5N Plus inc.

Chef de file de la production de matériaux technologiques et de produits chimiques spécialisés à l'échelle mondiale, 5N Plus mise sur ses capacités intégrées de recyclage et de raffinage pour assurer la pérennité de son modèle d'affaires. Son siège social est situé à Montréal, Québec, Canada et la Société gère des centres de recherche et développement, de production et de vente dans plusieurs pays, notamment en Europe, en Amérique et en Asie. À partir de diverses technologies brevetées et éprouvées, 5N Plus fabrique des produits que ses clients utilisent comme précurseurs dans le cadre de plusieurs applications électroniques, optoélectroniques, pharmaceutiques et industrielles avancées ainsi que d'applications liées à la santé et à l'énergie renouvelable. Un grand nombre des produits fabriqués par 5N Plus sont essentiels pour assurer la fonctionnalité et la performance des produits et systèmes fabriqués par ses clients, dont bon nombre sont des chefs de file dans leur secteur d'activité.

Énoncés prospectifs et exonération de responsabilité

Le présent communiqué de presse pourrait contenir de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les renseignements et énoncés autres que des énoncés de faits historiques qui figurent dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. Ces énoncés et renseignements peuvent être signalés par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « éventuel », « projeter de » et « continuer de », par l'utilisation de mots similaires, de la forme négative de ces termes et d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. Les énoncés prospectifs reposent sur les meilleures estimations dont 5N Plus dispose à l'heure actuelle et comportent des risques et d'autres facteurs connus et inconnus et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats effectivement obtenus par 5N Plus ou les réalisations qu'elle accomplira effectivement diffèrent considérablement des résultats ou des réalisations futurs qu'expriment ou sous-entendent les énoncés prospectifs. On peut consulter une description des risques touchant l'entreprise et les activités de 5N Plus à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2018 daté du 26 février 2019 de 5N Plus, que l'on peut consulter sur SEDAR au www.sedar.com.

Il n'est pas certain que les événements qui sont prévus par l'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse se produiront et aucune assurance ne peut être donnée quant aux avantages que 5N Plus réalisera si l'un ou l'autre de ces événements devait se produire. Plus précisément, aucune assurance ne peut être donnée quant aux résultats financiers futurs de 5N Plus. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse est donnée à la date des présentes et 5N Plus n'assume aucune obligation de la mettre à jour publiquement afin de tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

– 30 –

Personne ressource :

Jean Mayer
Vice-président, Affaires juridiques et
responsable des relations avec les investisseurs
5N Plus inc.
514 856-0644, poste 6178
invest@5nplus.com